

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2020.

Convocation faite le 24 Février 2020.

Le vingt-huit février deux mil vingt, à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de SAULCHERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PAUDIERE Claude, Maire.

Présents : MM. ROUX Guy, BRISVILLE Rémy, PAUDIERE Claude, DESOEUVRES François, M. PELAN Jean-François
Mmes COSTES GAILLARD Régine, COUSIN Sandra, FRANC Juliette.

Excusés : M. NIOBE Yanice,
M. POUPART Daniel, pouvoir donné à M. ROUX Guy,
M. GARDON Julien, pouvoir donné à Mme COSTES GAILLARD Régine,
Mme CHABROL Florence, pouvoir donné à Mme FRANC Juliette,
M. CHEVRIER Patrick, pouvoir donné à M. PAUDIERE Claude
M. GRATIOT Nicolas, pouvoir donné à Mme COUSIN Sandra.

Secrétaire de séance : M. DESOEUVRES François.

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures quinze minutes. Le nombre de présents étant de 8, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

M. le Maire soumet à l'approbation des membres, le procès-verbal du 5 décembre 2019. Aucune observation n'étant faite, celui-ci est adopté à 13 voix POUR.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 à l'unanimité

Sous la présidence de M. ROUX Guy, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2019. Ce dernier présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations	FONCTIONNEMENT	414.346,51	479.418,90
	INVESTISSEMENT	208.645,16	115.139,68

Résultats de clôture de l'exercice 2019 : FONCTIONNEMENT : 193.994,23€
INVESTISSEMENT : -94.793,72€

Hors la présence du Maire, il est procédé au vote :

« POUR »	« CONTRE »	« ABSTENTIONS »
11	0	0

Rappel : le Maire ne vote pas pour sa propre gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

COMPTE DE GESTION 2019 à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier

accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **APPROUVE ET ADOPTE** le Compte de Gestion 2019 du Comptable du Trésor.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE à l'unanimité

VU le chèque de 190.09€ provenant de la SACEM pour un trop-versé, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à encaisser ce chèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ACCEPTTE** l'encaissement du chèque présenté
- **CHARGE** le Maire d'exécuter cette décision et d'effectuer les écritures comptables.

CDG 02 /CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES à l'unanimité

M. Le Maire expose que pour tous les agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèces d'assurance maladie et de couverture social globale d'assurance statutaire (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident et maladie professionnelle, décès...). Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de Gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL
- **S'ENGAGE** à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins.

ENQUETE PUBLIQUE DIG / REPONSES DE LA COMMUNE AU RAPPORT DE SYNTHESE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR à l'unanimité

M. le Maire de rappeler à chacun, qu'il a été destinataire de la copie du procès-verbal de synthèse du Commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal Administratif d'AMIENS, dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'aménagements hydrauliques du vignoble de SAULCHERY.

Que conformément à la réglementation en vigueur depuis le 28 avril 2017 (cf. article R 123-18 DU Code de l'environnement), le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations après la remise du procès-verbal de synthèse.

Ce document devra par conséquent être transmis à M. DARD Michel Commissaire -enquêteur désigné, au plus tard mardi 10 mars 2020.

M. le Maire fait lecture aux membres de l'assemblée des réponses qui seraient remises au Commissaire-enquêteur (annexée à la présente délibération).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **VALIDE** les réponses proposées par M. le Maire,
- **CHARGE** M. le Maire de transmettre au Commissaire-enquêteur le document-réponse, dans les délais impartis.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Vu par nous PAUDIERE Claude, Maire de la commune de SAULCHERY,
pour être affiché 6 Mars 2020.**